NATIONS
UNIES

Convention sur la lutte contre la désertification

Distr.
LIMITÉE

ICCD/COP(8)/L.19/Rev.1
14 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Huitième session
Madrid, 3-14 septembre 2007

Point 7 a) de l'ordre du jour
Examen de la mise en œuvre de la Convention et du fonctionnement des arrangements institutionnels correspondants
Rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Projet de décision révisé présenté par le Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

La Conférence des Parties,

Rappelant les alinéas *a*, *c*, *d* et *h* du paragraphe 2 de l'article 22 de la Convention,

Rappelant également les alinéas *a, b* et *c* du paragraphe 2 de l'article 23 et l'article 26 de la Convention,

Rappelant en outre sa décision 11/COP.1 concernant les procédures de communication d'informations et d'examen de la mise en œuvre de la Convention,

Considérant les paragraphes 12, 13, 14, 15 et 16 du projet de décision ICCD/COP(8)/L.17 concernant le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention,

1. *Décide* que la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention consistera en une session extraordinaire intersessions du Comité consacrée à l'examen des questions méthodologiques dans l'optique de la poursuite de la mise en œuvre du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention;

2. *Décide aussi* d'inscrire les points ci-après à l'ordre du jour de la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention:

a) Examen des programmes de travail suivants:

i) Programme de travail pluriannuel du secrétariat et programme de travail commun du secrétariat et du Mécanisme mondial;

ii) Programme de travail biennal du Comité de la science et de la technologie;

iii) Programme de travail pluriannuel du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention;

iv) Programme de travail pluriannuel du Mécanisme mondial;

b) Projet de directives pour l'établissement des rapports mentionné dans le projet de décision ICCD/COP(8)/L.6;

c) Indicateurs et suivi du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention;

d) Structure des réunions futures du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention;

3. *Demande* au secrétariat de diffuser dans toutes les langues officielles des Nations Unies au moins six semaines avant la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention un ordre du jour provisoire annoté et la documentation appropriée pour cette session, en tenant compte des décisions figurant aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus.